

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[158_Lettres de Gabriel Moulin à Guizot : 1843-1870](#)[Item](#)[Paris, le 10 août 1843, Gabriel Moulin à François Guizot](#)

Paris, le 10 août 1843, Gabriel Moulin à François Guizot

Auteurs : Moulin, Gabriel (1810-1873)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Politique \(France\)](#), [Réseau social et politique](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1843-08-10

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote4, 4 suite, AN : 163 MI 42 AP 158 Papiers Guizot Bobine Opérateur 24

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Moulin, Gabriel (1810-1873), Paris, le 10 août 1843, Gabriel Moulin à François Guizot, 1843-08-10

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 12/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6284>

Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Paris (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Paris (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 31/05/2024 Dernière modification le 03/06/2024

4

Paris le 20 août 1843 - 1

Monsieur,

Je n'ai pas pu réapparaître et me faire connaître
au bonheur de aller vous présenter mes respects de
vous retrouver en ce moment. Je me suis permis d'écrire
dans plusieurs commissions, notamment dans celle de la loi
organique d'état de siège qui a été votée hier sans
difficulté, ce que vous savez bien. Depuis j'ai écrit
par mes collaborateurs, voyant approcher la proposition, m'ont
écrit pendant ces derniers jours de dimanche et

D'affaires pour lesquelles il ne sont pas moins exigés du vote que
que nos élections cantonales. il n'est aucun de nos petits
municipaux, aucun de nos petits élus d'ailleurs, tant en ce qui
concerne les élections, qui n'aient été aggravis par la
difficulté universelle. - Enfin j'ai bien entendu en ce qui
concerne les affaires urgentes qu'il en faut toujours avoir
la sanction du conseil général. mais, si vous le permettez,
dans la nuit quinquagénaires d'octobre, j'aurai répondu à
votre aimable invitation. la seule que j'ai regretté
vivement, c'est de ne pas l'avantage de me mettre
à votre disposition pour transmettre mes observations sur
le mouvement d'opinion de la loi et cette disposition
moralisatrice. il était

Du côté que je vais parcourir :
 notre proposition est leur plus opportune que
 nous ne pensions quand nous l'avons voté. jamais
 la situation parlementaire n'a été plus tendue et
 l'union de gauche n'a été plus menacée dans notre
 assemblée. une petite règle légèrement composée de
 15 ou 20 membres, s'est notamment séparée de nous
 hier. le surplus du camp est bien d'être
 parfaitement discipliné. ce qui est plus grave
 est une sorte de répression qui a été bien
 au sein de la commission d'après nos précédents
 par l'origine de la langue, entre la France et le 2
 mentalité. il était question de nous en France regardant

les catholiques ont demandé que désormais, tous les établissements
religieux, toutes les congrégations, pussent recevoir, sans
autorisation du gouvernement, la liberté qui leur sera
débattue. M. Thiers a combattu cette idée, a déclaré
qu'il n'acceptait pas la condition qu'on paraissait vouloir lui
imposer, M. de Montalembert s'est opposé, M. de Broglie lui-même
a soutenu la thèse avec une vivacité contraire à l'habitude
constante qu'il paraissait avoir adoptée depuis la révolution
de février. A son tour de compte, M. Thiers n'a été nommé
rapporteur qu'à la plus simple majorité, la majorité
plus simple. - Si l'on n'est pas définitivement tranquille, on ne
peut réviser la constitution d'un ministre Thiers
paraît de plus en plus difficile, pour ne pas dire,

4 suite

3

impopulaire. Le régime de messrs Barrot et Dufaure n'est
pas fini.

Les lois fiscales, diverses réformes, sont très mal
accueillies par nos départements et nous devons nous
attendre à de tristes élections si le suffrage universel est encore
consulté. Tout ordre financier ne paraît incompatible
avec l'imitation électorale de France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, avec
mes regrets sur mon empêchement inévitablement temporaire,
l'hommage de mes très distingués respects

J. Kocher

M. mon principal établissement pendant la
prolongation sera à Clermont-Ferrand. —